



Brochure d'accueil

Heelkundig dagziekenhuis

01 CONTENU

Directives en vue d'une hospitalisation de jour	4
Que devez-vous apporter?	5
Comment se déroule votre entrée à l'hôpital?	6
Rentrer à la maison	7
Vos droits en tant que patient	8

Bienvenue

Vous allez bientôt vous rendre à l'hôpital chirurgical de jour du Sint-Trudo Ziekenhuis afin de subir une intervention chirurgicale en mode ambulatoire.

Cela signifie que vous vous rendez à l'hôpital le jour de l'intervention et que vous rentrez chez vous le même jour.

Vous trouverez dans cette brochure quelques directives dont vous devez tenir compte avant votre arrivée à l'hôpital.

Directives en vue d'une hospitalisation de jour

- Soyez à jeun lorsque vous arrivez à l'hôpital. Cela signifie que dès le soir qui précède l'intervention (à partir de minuit) vous ne pouvez plus rien manger ou boire, même pas de l'eau. Vous pouvez vous brosser les dents, mais pas fumer.
- Apportez l'attention nécessaire à l'hygiène corporelle: il est indiqué de prendre un bain ou une douche le matin de l'intervention.
- Arrivez à temps, sans quoi votre intervention pourrait être reportée. Tenez compte de la circulation routière.
- Enlevez tout maquillage, vernis à ongle, ongles à gel, épingles à cheveux, lentilles et piercings.
- Vous pouvez prendre des médicaments le matin, avec une petite gorgée d'eau (sauf si votre médecin vous donne d'autres instructions).

Si vous êtes malade le matin ou si vous avez de la fièvre, prévenez aussi rapidement que possible l'hôpital chirurgical de jour en appelant le numéro 011 69 98 90, afin d'annuler et/ou reporter éventuellement votre intervention.

04

Que devez-vous apporter?

- Votre carte d'identité
- Les documents relatifs à votre assurance hospitalisation (p. ex. Medicaid)
- Tous les médicaments que vous prenez normalement à domicile
- Des vêtements confortables
- Éventuellement de la lecture, de la musique ...

Pour que votre intervention se passe aussi bien que possible, nous vous contacterons par téléphone la veille de votre opération, en fin d'après-midi, afin de vous communiquer l'heure exacte de votre entrée.

05

Comment se déroule votre entrée à l'hôpital?

Présentez-vous au moment prévu à la réception de l'hôpital où vous vous enregistrez. Après vous allez à l'hôpital chirurgical de jour où une infirmière vous accueillera.

Vous mettez une chemise d'opération. Avant l'intervention, vous serez conduit dans le quartier opératoire. Votre préparation y sera poursuivie: vous recevrez un bonnet et sans doute aussi une perfusion. L'anesthésiste vous attendra dans la salle d'opération où vous serez anesthésié et opéré. Après l'intervention, vous passerez un peu de temps dans la salle de réveil.

Il est difficile de dire à l'avance combien de temps vous resterez dans la salle de réveil, car cela dépend de l'intervention et du type d'anesthésiant utilisé pour réaliser cette intervention. Vous recevrez des informations pour ce qui est de la nourriture, de la boisson, de la médication antidouleur, etc.

06 Rentrer à la maison

Vous pourrez rentrer chez vous lorsque le chirurgien et l'anesthésiste donnent leur accord à ce sujet. Vous recevrez des indications pour le traitement ultérieur, ainsi qu'un courrier destiné à votre médecin de famille.

Vous ne pouvez en aucun cas quitter l'hôpital seul! Prevoyez un transport ou un accompagnateur qui vous ramènera chez vous.

Pendant les 24 heures suivant l'opération il faut que vous soyez accompagné d'un adulte qui, en cas de problèmes, peut appeler de l'aide.

Si vous avez des problèmes chez vous, vous pouvez - c'est préférable - contacter votre médecin de famille ou téléphoner à l'hôpital (service des urgences) au numéro 011 69 93 33.

Si vous avez des questions à poser au sujet de votre situation à domicile après l'intervention, vous pouvez, si vous le souhaitez, contacter le service social de notre hôpital les jours ouvrables aux heures de bureau au numéro 011 69 91 40.

Nous espérons que ces renseignements contribueront à ce que votre séjour se passe dans des conditions optimales et vous souhaitons un prompt rétablissement.

- Vous avez droit à **des soins de qualité** qui respectent vos valeurs morales, culturelles et religieuses.
- Vous pouvez **choisir** librement votre **prestataire de soins** (à l'exception de certaines situations) et vous pouvez le revoir à tout moment. Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter un autre médecin pour obtenir **un deuxième avis**.
- Vous avez droit à une **information claire et complète** sur votre état de santé (diagnostic, traitement, intervention, etc.).
- Votre **consentement** est toujours requis pour tout traitement/intervention. Vous pouvez bien sûr le refuser.
- Vous avez le droit de savoir si le praticien est **assuré** et **autorisé** à exercer sa profession.
- Vous avez **accès au dossier patient** contenant vos données médicales personnelles. Vous pouvez le consulter ou en demander une copie.
- Le prestataire de soins respecte **votre vie privée**.
- Vous avez droit au **traitement de la douleur**.
- Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une **réclamation auprès du service de médiation**.

Questions?

En premier lieu, contactez votre médecin généraliste. Si votre médecin traitant vous renvoie ou n'est pas disponible, vous pouvez contacter:

hôpital chirurgical de jour
tél.: 011 69 98 95



Dierstersteenweg 100 • 3800 Sint-Truiden
www.sint-trudo.be

Suivez-nous sur   